



DOSSIER PRIMO ADHESION

2019

QUI SOMMES-NOUS ?

Sommaire

- Fiche n°1 - LA FFEC, SES VALEURS, SES MISSIONS
- Fiche n°2 - LES FEDERATIONS REGIONALES DES ECOLES DE CIRQUE (FREC)
- Fiche n°3 - - 30 ANS D'HISTOIRE ...
- Fiche n°4 - ARTS DU CIRQUE, PRATIQUE AMATEUR, EDUCATION ARTISTIQUE
- Fiche n°5 - LA FORMATION
- Fiche n°6 - ORGANISATION DE LA FFEC
- Fiche n°7 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- Fiche n°8 - LES PARTENAIRES DE LA FFEC
- Fiche n°9 - CONTACTS SIEGE

LA FFEC, SES VALEURS, SES MISSIONS

Réunir tous les acteurs engagés dans une action d'enseignement ou de découverte du cirque, telle est l'ambition de la Fédération Française des écoles de cirque.

En 30 ans, l'important développement des lieux de découverte et d'enseignement des arts du cirque en France, la reconnaissance des artistes circassiens comme acteurs majeurs et innovants des arts du spectacle et la multiplication des lieux de diffusion a largement fait évoluer la perception du cirque par le public et par les institutions politiques et culturelles.

Mais rien n'est acquis et les structures culturelles que sont les écoles, en général peu soutenues par les collectivités, sont fragiles, justifiant plus que jamais l'action fédérale.

Il faut s'organiser, pour être mieux reconnu par la puissance publique aux niveaux national, régional et local, pour faire tomber les clichés sur le cirque, pour progresser dans les pratiques pédagogiques, pour échanger et créer des passerelles avec d'autres écoles, avec des artistes ou des lieux de diffusion, pour s'enrichir réciproquement et mutualiser des outils...

Assumant tout à la fois l'esprit de l'éducation populaire, l'héritage du cirque traditionnel et les bouleversements engendrés par l'émergence du « nouveau cirque », la FFEC situe l'essentiel de son action dans l'accompagnement et l'appui à ses adhérents.

En 2019, la FFEC c'est ...

- 138 écoles adhérentes dont :
 - 118 écoles titulaires de l'agrément qualité « pratique amateur »
 - 9 écoles habilitées « centre de formation »
- 12 fédérations régionales
- 3 diplômes fédéraux
- un conseil d'administration de 25 personnes
- une équipe de salariés

De l'art et de l'éducation populaire

La FFEC inscrit son action et celles des écoles dans une logique d'éducation globale de l'individu. Celui-ci peut trouver, par le biais d'une pratique artistique, un facteur de développement personnel, d'émancipation ou une occasion de « mettre en miroir » le monde.

Adhérer à la FFEC, c'est donc se revendiquer tout à la fois comme école d'art et espace d'éducation populaire. Ce positionnement est inscrit dans les statuts et le projet éducatif fédéral :

- **une école pour tous**, sans prosélytisme ni élitisme, dont les activités sont accessibles au plus grand nombre, dans le respect des publics, de la législation, de la santé, de la sécurité des individus et dans un souci permanent de qualité de l'approche pédagogique.
- **une école pour chacun**, qui met en place des enseignements respectueux de la personne, favorisant son épanouissement et proposant les arts du cirque comme outil éducatif, dans un environnement qui permet les expériences et développe la créativité de l'individu.
- **une école pour les arts du cirque** : lieu de rencontres, privilégiant le plus souvent une pratique artistique pluridisciplinaire, intégrant tous les arts du mouvement et de l'expression, visant à promouvoir les arts du cirque en s'ouvrant à leurs dimensions pédagogiques, culturelles et artistiques.

LES FEDERATIONS REGIONALES DES ECOLES DE CIRQUE (FREC)

Les FREC (Fédération Régionales des Ecoles de Cirque) ont pour missions de créer une dynamique régionale, de débattre et de relayer les orientations nationales, de représenter les adhérents dans les territoires.

Les FREC sont des associations loi 1901 dont les statuts sont en cohérence avec ceux de la FFEC. Elles sont représentées au sein du conseil d'administration de la FFEC par leur président, ou un membre élu (collège des présidents de FREC).

Sont membres des FREC, toutes les écoles adhérentes à la FFEC et à jour de leurs obligations fédérales, selon le principe de la double adhésion (article 8.1 des statuts FFEC).

La FFEC redistribue aux FREC une partie du montant des licences pour mener à bien leurs projets.

Les FREC sont des organes de débat, et ont un rôle d'interface entre les écoles et la FFEC. Elles initient sur le terrain des rencontres, des échanges et des formations entre les écoles adhérentes et avec des partenaires institutionnels ou du réseau.

Les FREC organisent les rencontres régionales où sont sélectionnés les numéros participant aux rencontres nationales. Elles organisent leur présence aux rencontres nationales à travers les programmes des parcours artistiques et des plateaux régionaux (voir *FICHE 5 – Que faisons-nous ?*).

12 FREC structurent le territoire, indépendamment du nouveau découpage régional :

- Aquitaine
- Atlantique (Pays de Loire, Poitou-Charentes)
- Auvergne
- Bourgogne
- Bretagne
- Grand Est (Alsace, Lorraine, Franche-Comté)
- Grand Nord (Picardie, Nord Pas de Calais)
- Ile de France
- Méditerranée (PACA)
- Midi-Pyrénées
- Rhône-Alpes
- Soleil (Languedoc-Roussillon)

30 ANS D'HISTOIRE ...

En 1988, la Fédération Nationale des Ecoles de Cirque (F.N.E.C.) voit le jour à Avignon grâce à la volonté passionnée d'une trentaine de responsables d'ateliers et d'écoles de cirque. A l'époque, le cirque en tant qu'art est encore peu reconnu et les acteurs du cirque peu soutenus. Les responsables d'école, avec l'appui du ministère de la Culture, éprouvent le besoin de structurer l'enseignement et les programmes pédagogiques et de développer des dispositifs de formation des formateurs.

En 1994, l'État confie officiellement à la F.N.E.C, devenue F.F.E.C. (Fédération Française des Ecoles de Cirque), la mission de promouvoir le développement de l'enseignement des arts du cirque et d'en harmoniser la pédagogie. Une large réflexion s'engage alors pour formaliser un dispositif « d'agrément » (cf. FICHE n°1 *Que faisons-nous ?*), autour de la devise fédérale « *Le cirque est un art, il s'enseigne dans le respect de la personne* ». Ces agréments (« pratique amateur » et « centre de formation ») deviennent rapidement le cœur de l'action fédérale, en lien avec le développement d'un diplôme fédéral de formation initiale : *le Brevet d'Initiateur aux Arts du Cirque (BIAC)*.

En 2012, la FFEC fait le choix de ne plus lier agrément fédéral et adhésion, affirmant ainsi sa volonté d'ouverture en devenant accessible au plus grand nombre. C'est une nouvelle étape pour les écoles de cirque françaises.

Quelques dates clés....

- 1988 :** rencontres d'Avignon et création de la FNEC
- 1995 :** création du BIAC (Brevet d'Initiateur aux Arts du Cirque) et du BISAC (Brevet d'Initiateur Spécialisé aux Arts du Cirque).
- 1999 :** La FFEC signe conjointement avec le ministère de la Culture et le ministère de la Jeunesse et des sports un « **Accord-cadre de collaboration** » s'appuyant sur une Charte de qualité. Celle-ci définit des principes d'enseignement des arts du cirque qui se traduisent par les premiers agréments, qualifiant :
- des conditions de sécurité et d'hygiène optimales ;
 - une qualité du projet pédagogique et des lieux de pratique ;
 - des compétences pédagogiques, artistiques et techniques des intervenants.
- 2001 :** première rencontre nationale des écoles de cirque à Lomme (59).
- 2004 :**
- évolution des agréments qui qualifient les démarches de qualité des écoles, soit en « pratique amateur » (ateliers, écoles) soit en « centre de formation » (artistique, pédagogique, formation continue) ;
 - modification statutaire réservant l'accès à la fédération aux écoles agréées ;
 - création du tremplin professionnel « **Nouvelles Pistes** », destiné aux jeunes artistes issus des centres de formation professionnelle de la Fédération.
- 2007 :** grâce au travail de la FFEC, création du BPJEPS « **activités du cirque** » (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports). Il s'agit d'un diplôme d'état, nouveau pas vers la reconnaissance de l'enseignement des arts du cirque.
- 2010 :** signature d'une charte avec le Ministère de l'Education Nationale, marquant une volonté commune de favoriser la découverte des activités circassiennes en milieu scolaire.
- 2011 :** partenariat renforcé avec le festival du cirque actuel CIRCa : la FFEC choisit d'organiser pendant 3 ans ses rencontres nationales à Auch, durant le festival.
- 2012 :**
- dans une volonté d'ouverture et de renforcement, la FFEC modifie ses statuts en distinguant l'adhésion de l'agrément. Il n'est désormais plus obligatoire d'être agréé pour adhérer, l'ambition étant de mettre un maximum d'écoles dans une dynamique de progrès et de qualité ;
 - publication du cahier des charges « **activités circassiennes à l'école, au collège et au lycée** », qui définit des règles d'intervention en milieu scolaire.

- 2013 :** création du **BIM** (Brevet d'Initiateur Mono-disciplinaire)
- 2014-2017 :** projet **INTENTS** ; **INTENTS** est un projet européen de formation de formateur, porté par la FFEC, en étroite coordination avec la **FEDEC**, et incluant 33 partenaires européens. Il est financé par le programme européen **ERASMUS+**.
- 2015 :** lancement du projet de collecte de l'histoire des écoles de cirque et d'expériences pédagogiques singulières pour alimenter un fond de ressources.
- 2015 :**
- **GEF, grande enquête fédérale** constituant en un recueil de données et une analyse des activités des adhérents, pour élaborer de modalités d'accompagnement et créer des ressources ;
 - production de **5 documentaires audio** collection « À l'école de la piste » ;
 - parution du premier numéro de la Collection Traces : le cirque adapté, outil de médiation.
- 2017 :** nouveau livret de l'intervenant **BIAC**
production et édition de fiches sécurité
- 2018 :** anniversaire des 30 ans

ARTS DU CIRQUE, PRATIQUE AMATEUR, EDUCATION ARTISTIQUE

Education artistique versus éducation populaire

La création artistique est un puissant vecteur de l'expression de soi, dans un cadre individuel ou collectif. La pratique en amateur se justifie pour elle-même, comme l'écriture d'une identité, comme un acte de fabrication de culture. Chacun a droit à cet espace essentiel d'expression, qu'il le vive de manière professionnelle ou en amateur, qu'il vive dans une banlieue ou dans une lointaine vallée de montagne.

La FFEC inscrit sa réflexion sur l'éducation artistique à la fois dans une logique d'éducation globale de l'individu (qui peut trouver par le biais d'une pratique artistique un facteur de développement personnel et social, d'émancipation ou une occasion de « mettre en miroir » le monde) et dans une intention de construction d'un projet collectif (le cirque comme espace d'apprentissage de la vie en collectivité ou comme lieu d'expérimentation de l'altérité).

Trois enjeux indissociables

Fidèle à ses valeurs (FICHE 1), la FFEC a pris l'habitude de présenter l'éducation aux arts du cirque à travers trois enjeux indissociables. C'est la prise en compte globale et simultanée de ces enjeux par l'éducateur qui donne toute sa richesse à son intervention.

L'enjeu artistique : il s'agit de mettre l'individu en situation de créer, de donner sens et intentionnalité à un geste, de mûrir un imaginaire... La rencontre avec l'œuvre est une dimension fondamentale de l'irruption de l'art, comme l'est également la confrontation avec l'exercice d'une discipline artistique. Le difficile équilibre entre les composantes de la pratique des arts du cirque est constamment recherché. Dans l'effort de transmission de cette pratique complexe, l'enjeu artistique doit être continuellement réaffirmé.

L'enjeu éducatif : dans les disciplines du cirque plus que dans d'autres, l'éducateur et l'enfant se confrontent à l'échec et à sa répétition, à la peur, au risque. L'activité permet donc de développer le goût de l'effort, la ténacité, le dépassement de soi, la construction collective d'un mouvement, la compréhension de la différence, le respect de l'autre... Autant de qualités qui, réinvesties dans la vie en société, contribueront, en même temps, au développement de l'individu et au bien commun.

L'enjeu corporel : être à l'écoute de son corps et de ses limites, gérer ses déséquilibres, gérer le rapport « prise de risque/sécurité », se mouvoir dans l'espace en quittant ses appuis terrestres, sont autant de prétextes à la (re)découverte de son corps, le plus souvent dans des dimensions inexplorées. De ce point de vue, le cirque est un formidable outil de prise de conscience corporelle.

S'appuyant sur ses trois enjeux, la FFEC défend une approche où le « faire » se retrouve à parité avec le « percevoir », un ballet entre création et découverte, dans un incessant aller-retour.

Des revendications pour l'égal accès aux arts du cirque

La pratique du cirque dans une école spécialisée coûte relativement cher. Or, les écoles de cirque sont en moyenne très peu soutenues par les collectivités publiques – la part des subventions dans le budget moyen d'une école évoluant entre 0 et 30 %, avec une moyenne comprise entre 5 et 10 %.

Comment dans ces conditions les écoles pourraient-elles développer une politique tarifaire qui permettrait à toutes les familles d'inscrire leurs enfants dans une école de cirque ? Si le cirque est un art, alors il doit faire l'objet d'une politique publique. Ainsi, la FFEC est porteuse de propositions en faveur de la prise en compte des arts du cirque dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

LA FORMATION

Dès sa création en 1988, la FFEC a considéré l'enjeu de la formation des pédagogues circassiens et des futurs artistes comme une priorité.

En développant une démarche de qualité, validée par un agrément fédéral, la FFEC accompagne ainsi les structures pratiquant une activité d'enseignement ou de découverte des arts du cirque à mettre en place un projet pédagogique s'appuyant sur du personnel formé et compétent.

Au-delà des formations qualifiantes mises en place ou soutenues par la FFEC (BIAC / BIM / BISAC / BPJEPS), celle-ci développe désormais un programme de formation sous forme de stages courts, dont l'ambition est de permettre aux responsables d'écoles, aux intervenants, aux bénévoles et demain au personnel administratif d'évoluer dans leurs pratiques, de rencontrer des collègues issus d'autres régions, d'autres écoles, de se confronter à de nouveaux horizons et à d'autres manières d'appréhender un métier.

Enfin, en fédérant les écoles de formation initiale (préparatoires aux écoles supérieures) ou développant des cursus de formation artistique professionnalisant, elle marque son attachement à la mise en place d'une filière d'enseignement professionnelle cohérente et de qualité.

Les centres de formation habilités par la FFEC

L'enseignement du cirque s'est largement éloigné de la relation de maître à disciple, essentiellement familiale, qui fut la sienne pendant des siècles. Des centres de formation professionnelle et des écoles supérieures maillent désormais le territoire français, et les éléments nécessaires à l'existence d'une « filière circassienne » stable et cohérente se sont mis en place au fil des ans.

Cependant, contrairement à une discipline comme la musique, le cheminement naturel d'un « niveau » à un autre, s'il est possible, est loin d'être systématique ou programmé. Les écoles dites de « loisir » ont pour objectifs prioritaires de faire découvrir et pratiquer un art dans un but d'épanouissement de la personne, et n'alimentent qu'accessoirement les écoles préparatoires en futurs artistes. De même, les écoles de formation préparatoire et les écoles supérieures françaises laissent une large place à des candidats extérieurs au cirque (gymnastes, danseurs).

La fédération délivre des labels qualité distincts, un agrément « pratique amateur » et trois habilitations « centre de formation professionnel » :

1. une habilitation « formation préparatoire » : pour les formations préparant l'entrée dans une formation professionnelle artistique de niveau II ou III ;
2. une habilitation « formation professionnelle artistique » : pour les formations préparant aux métiers d'artiste de cirque ;
3. une habilitation «BPJEPS» : pour les formations préparant au BPJEPS activités du cirque.

Neuf adhérents à la FFEC disposent d'une ou plusieurs habilitations « centre de formation professionnelle ».

Cette appellation, recouvre une diversité d'organismes formateurs et de formations, construisant un cheminement pour les futurs professionnels des arts du cirque, et offrant des parcours singuliers, loin d'un cursus formaté.

Présentation synthétique des centres de formation professionnelle :

Association Française de Cirque Adapté

Formations proposées : BIAC/BIM, BISAC
Cirque Adapté, BPJEPS

Contact :

Quartier de la Plaine - 40800 Aire sur l'Adour
05 58 71 66 94 - a.f.c.a@wanadoo.fr
www.afca-cirqueadapte.net

Arc en cirque

Centre régional des arts du cirque de Chambéry

Formations proposées : BIAC/BIM, formation au métier d'artiste, préparation aux concours, studio de création ;

Délivrance du certificat de qualification professionnelle « artiste du cirque et du mouvement ».

Contact :

9 rue du Genevois - 73 000 Chambéry
04 79 60 09 20 - aec@arc-en-cirque.asso.fr
www.arc-en-cirque.asso.fr

Balthazar

Centre des arts du cirque région Occitanie

Formations proposées : BIAC/BIM, formation au métier d'artiste, préparation aux concours, studio de création

Délivrance du certificat de qualification professionnelle « artiste du cirque et du mouvement ».

Contact :

16 rue Toiras – 34000 Montpellier
04 67 42 28 36 - admin@balthazar.asso.fr
www.balthazar.asso.fr

Et vous trouvez ça drôle !!!

Centre régional des arts du cirque de Lomme

Formations proposées : BIAC/BIM, BPJEPS (dont VAE), formation au métier d'artiste, préparation aux concours, studio de création

Contact :

Parc urbain - 16 rue du Château d'Isenghien -
59160 Lomme
03 20 08 26 26 - ecoledecirque@cracdelomme.fr
www.centregionaldesartsducirque.com

Ecole de cirque de Lyon

Formations proposées : préparation aux concours

Contact :

29, avenue de Ménival – 69005 Lyon
04 72 38 81 61 - contact@ecoledecirquedelyon.com
www.ecoledecirquedelyon.com

Le Lido

Centre Municipal des Arts du Cirque de Toulouse

Formations proposées : formation au métier d'artiste, studio de création

Contact :

14 rue de Gaillac – 31500 Toulouse
05 61 11 16 10 - accueil.lido@mairie-toulouse.fr
www.lido.toulouse.fr

Piste d'Azur

Centre régional des arts du cirque Provence Alpes Côte-d'Azur

Formations proposées : BIAC/BIM, BPJEPS, formation au métier d'artiste, préparation aux concours ;

Délivrance du certificat de qualification professionnelle « artiste du cirque et du mouvement ».

Contact :

1975 avenue de la République - 06550 La
Roquette-sur-Siagne
04 93 47 42 42 - contact@pistedazur.org
www.pistedazur.org

Le Samovar

Formations proposées : formation au métier d'artiste clown

Délivrance du certificat de qualification professionnelle « artiste clown ».

Contact :

165, avenue Pasteur - 93170 Bagnolet
01.43.60.76.46 - contact@lesamovar.net
www.lesamovar.net

Centre de Perfectionnement aux arts du Cirque d'Amiens Métropole

Formations proposées : préparation aux concours

Contact :

12, rue Albert Roze - 80000 Amiens
03 22 72 11 68 - cpac@amiens-metropole.com

ORGANISATION DE LA FFEC

La FFEC attache une importance particulière à l'exercice de la démocratie en son sein. Les instances dirigeantes s'assurent donc en permanence que les débats au sein de la FFEC sont ouverts aux différentes expressions et sensibilités, que l'accès de tous à l'information est une réalité et que le droit de recours est connu et accessible à chaque adhérent.

Qui peut être membre de la FFEC ?

Peuvent être **membres adhérents** :

- tout organisme d'enseignement et/ou de pratique des arts du cirque relevant du secteur associatif, coopératif et du secteur public ;
- tout autre organisme d'une autre forme juridique, dès lors que son activité principale relève du champ des arts du cirque et qu'il développe une activité d'animation, d'initiation ou d'enseignement aux arts du cirque ;

Peuvent être **membres associés**, toutes personnes dont les intérêts, les services ou les pratiques professionnelles se rattachent à la diffusion, à l'organisation du secteur ou encore à la défense des arts du cirque et de ses acteurs.

Comment est organisée la FFEC ?

L'Assemblée Générale est l'instance de validation du projet fédéral. Elle réunit au moins une fois par an l'ensemble des membres de la FFEC.

Le Conseil d'Administration est une instance de débats, d'information et de délibération. Ses membres étant représentatifs de la diversité fédérale, ils débattent et tranchent les choix d'action à partir de propositions émises par le Directoire, en visant toujours le bien commun fédéral. Il est composé de 3 collèges :

- **Le collège des FREC** (fédérations régionales des écoles de cirque), composé d'autant de représentants que de FREC reconnues (12 représentants) ;
- **Le collège des administrateurs**, élu tous les 3 ans par l'Assemblée générale (5 personnes) ;
- **Le Directoire**, également élu tous les 3 ans par scrutin de liste (8 personnes).

Le Directoire dirige la FFEC dans le cadre des orientations adoptées par l'Assemblée générale. Il met en place, coordonne les actions débattues et validées par le Conseil d'administration. Il impulse le projet fédéral, assume la représentation externe et interne à la fédération, en lien étroit avec les professionnels du siège. Il est élu par scrutin de liste tous les 3 ans par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration élit au sein du Directoire un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

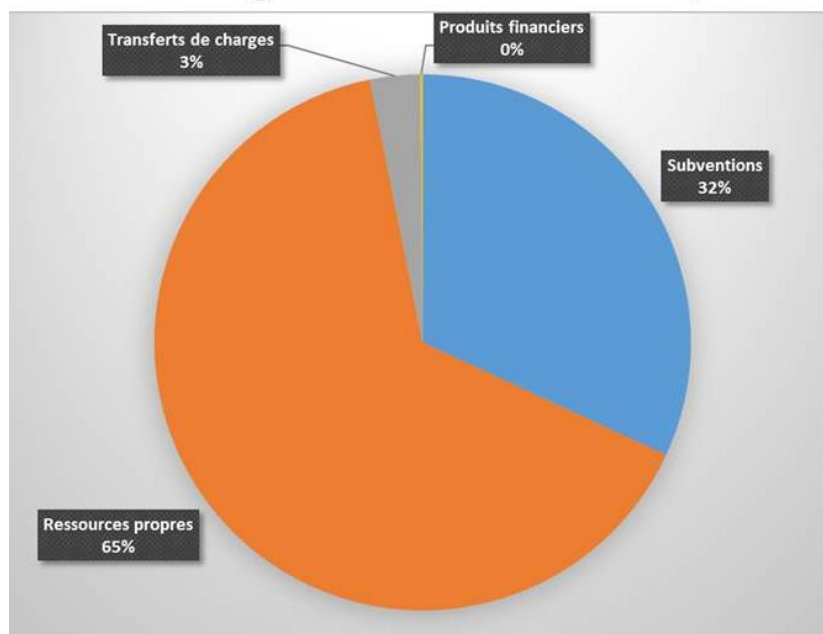
Une équipe professionnelle au service des adhérents

La FFEC s'appuie sur une équipe de salariés, dont la fonction est d'accompagner les instances et de mettre en place les actions fédérales (voir *FICHE 9 Qui sommes-nous ?*).

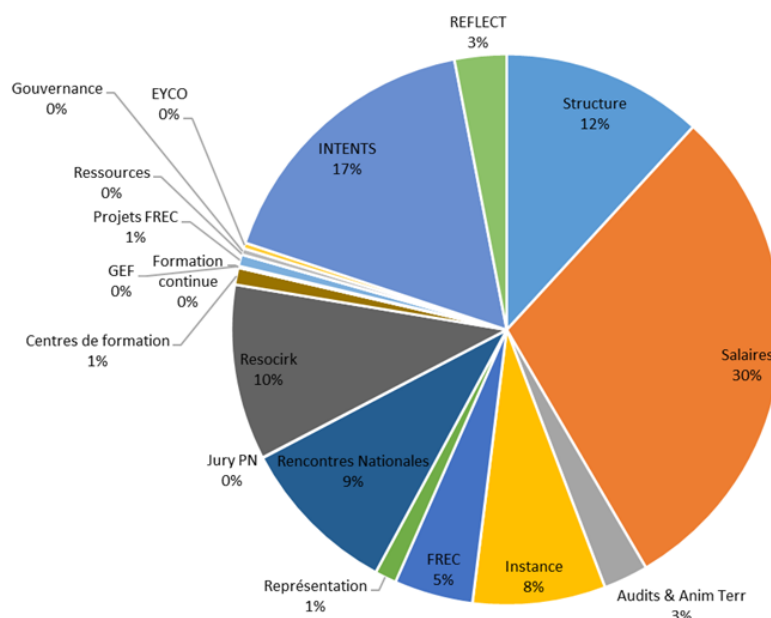
Les moyens de la FFEC

Le budget fédéral est au 2/3 alimenté par les licences et les adhésions des membres, le reste provenant des subventions d'Etat, en baisse depuis plusieurs années.

Recettes générales : 906 710,99 €



Dépenses 2017 : 878 095 €



Le compte de résultat et le bilan, visés par un commissaire aux comptes, sont accessibles à tous les adhérents depuis la partie sécurisée du site internet (voir *FICHE 4 Que faisons-nous ?*). Conformément à la loi relative à la publicité des comptes des organismes recevant plus de 153 000 € de subventions publiques, ces documents sont également publiés au Journal Officiel.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège des représentants FREC

Aquitaine	BRUEL Eléonore	ACROFOLIES
Atlantique	FOURNIER Pascal	CIRQUE EN SCENE
Auvergne	PINATEL Lucie	CIRQU'EN BULLE
Bourgogne	LARONDE Bruno	ACROBALLE CIRCUS
Bretagne	HUCHET Annie	EN PISTE
Grand Est	PANCHOT Yann	GRAINE DE CIRQUE
Grand Nord	RIEUBERNET Samuel	LE CIRQUE DU BOUT DU MONDE
Ile de France	BARBELLION Laetitia	ENACR (Rosny)
Méditerranée	NICOLAY Audrey	PISTE D'AZUR
Midi-Pyrénées	CARAYRE Sandrine	PASSING
Rhône-Alpes	CHIABERTO Thierry	DAUPHICIRQUE
Soleil	LE PIVERT Roland	MYCELIUM

Collège des administrateurs

FORGET Daniel	LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE
MARCAULT Tiphaine	CITE DU CIRQUE M. MARCEAU
THIERRY Rodolphe	CIRQUENBUL
HUET Patrice	HOME PATOCHE
SIMON Agnès	ZEPETRA

Directoire

ANGELIER Eric	ARC EN CIRQUE	vice-président
FODELLA Florent	PISTE D'AZUR	trésorier
GERBIER Martin	BALTHAZAR	
GUERBER Sandra	LA CARRIERE	secrétaire
GYSBERS Annie	ASSOCIATION FRANÇAISE DE CIRQUE ADAPTE	présidente
THEROND Caroline	VENTS DE CIRQUE	
CROAIN Pascal	ET VOUS TROUVEZ ÇA DROLE !	
SUPIOT Damien	POP CIRCUS	

LES PARTENAIRES DE LA FFEC

Institutions

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : une convention de partenariat et un accord-cadre organisent les relations de la FFEC et du MCC, essentiellement autour de l'accompagnement des écoles de cirque dans une démarche de qualité (audits, agréments) ;

MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE : une convention de partenariat organise les relations de la FFEC et du MSJEPVA, essentiellement autour de l'accompagnement des écoles de cirque dans une démarche de qualité ;

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE : une convention de partenariat et un cahier des charges sur le cirque à l'école organisent les relations de la FFEC et du MEN, essentiellement autour des bonnes pratiques des écoles de cirque en cas d'intervention au sein de l'institution scolaire.

Associations – Coordinations associatives et réseaux professionnels

COFAC (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de communication) : la FFEC est membre de la COFAC. Elle articule ainsi son engagement de fédération d'éducation populaire œuvrant pour des pratiques artistiques accessibles à tous et la défense d'un modèle associatif ferment d'une citoyenneté culturelle et éducative.

EYCO (European Youth Circus Organisation) : la FFEC est membre fondateur de cette association européenne qui réunit 10 fédérations nationales d'écoles de cirque de pratique amateur. Chaque année, ce réseau organise une plateforme d'échange NICE – Network of International Circus Exchange.

FEDEC (Fédération Européenne des Ecoles de Cirque) : la FFEC est membre associé de la FEDEC, qui réunit les écoles de formation professionnelle aux arts du cirque, en Europe et au-delà.

CNEA (conseil national des employeurs d'avenir) : le CNEA est le syndicat employeur du domaine de l'animation, dont la FFEC est membre.

Autres partenaires

CIRCA : partenaire historique de la FFEC, le pôle national des arts du cirque de Midi-Pyrénées accueille chaque année les rencontres nationales des écoles de Cirque à l'occasion du festival du cirque actuel.

CNAC (Centre National des Arts du Cirque) : la FFEC est membre du Directoire du CNAC, école supérieure des arts du cirque. Depuis 2012, un partenariat entre les deux structures a débouché sur la mise en place de plusieurs stages de formation de formateurs.

ARTCENA : né de la fusion en 2016 de Hors les murs et du Centre National du Théâtre, en 2016, est le centre national de ressources des arts de la rue et des arts du cirque. Il développe des missions d'observation et d'accompagnement des pratiques artistiques à travers des activités d'information, de documentation, de formation, d'étude, de recherche et d'édition.

FESTIVAL MONDIAL DU CIRQUE DE DEMAIN : la FFEC est membre du Conseil d'administration du festival dans une démarche de soutien à l'émergence initiée avec le dispositif Nouvelles Pistes.

SYNDICAT DES CIRQUES ET COMPAGNIES DE CREATION : La FFEC est membre associé du SCC. Cet organisme regroupe essentiellement des compagnies de cirque, les représente dans les instances professionnelles et accompagne ses adhérents au quotidien.

CONTACTS SIEGE

L'équipe de la FFEC est à votre écoute et à votre service. N'hésitez pas à nous joindre si vous rencontrez des problèmes ou si vous vous posez des questions sur la FFEC et ses actions.

Alain FAIVRE	Coordinateur fédéral (agrément, audits, accompagnement des écoles, rencontres nationales)	adherent@ffec.asso.fr
Aurélie MOÏSE	Administratrice (adhésion, licences, comptabilité, administration générale, formation)	administration@ffec.asso.fr
Gaëlle LE BRETON	Coordinatrice du projet Reflect	european.projects@ffec.asso.fr
Alain TAILLARD	Directeur (accompagnement des instances, représentation, direction d'équipe)	direction@ffec.asso.fr
Maëva TRIBOUILLARD	Chargée de communication	communication@ffec.asso.fr

Fédération Française des Ecoles de Cirque

13 rue Marceau 93100 MONTREUIL

Tél. : 01 41 58 22 30 – Fax : 01 41 58 22 34

www.ffec.asso.fr – accueil@ffec.asso.fr